

DECISION n° 2024-11

Portant sur la végétalisation du
Cheminements doux
Société **TOURAINES ESPACES
VERTS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20240308-DEC2024-11-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant le projet communal de création d'une voie de circulations douces le long de la Bédoire,

Considérant la proposition financière de la société **TOURAINES ESPACES VERTS** n° DV20196863 du 04/03/2024,

Après analyse du devis,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de la société **TOURAINES ESPACES VERTS**, pour l'acquisition de tuteurs pour arbres dans le cadre de la végétalisation autour de la voie douce le long de la Bédoire, pour un montant de 1 096,42 € HT, soit **1 315,70 € TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

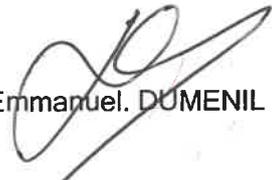
Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire.
- Monsieur le Gérant de la société **TOURAINES ESPACES VERTS**

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 08 mars 2024
Le Maire


Emmanuel. DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Page 1 sur 1